

**Soutien aux associations de Limoges,
Dossier de demande de subvention exceptionnelle ou de fonctionnement
(Projets hors solidarité internationale)**

La Ville de Limoges soutient les projets à dimension internationale portés par des associations de Limoges, et favorisant une ouverture sur le monde.

Objectifs :

- soutenir l'action des associations de Limoges favorisant une ouverture sur le monde et la découverte mutuelle d'autres cultures.
- favoriser le rayonnement international de la Ville de Limoges, en valorisant les compétences locales des associations.

Bénéficiaires :

L'opérateur du projet doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Avoir son **siège à Limoges**
- justifier d'au moins une année d'expérience,**
- justifier d'une **situation financière stable** et viable pour la réalisation du projet.

Conditions d'éligibilité :

Zone géographique : tous les projets se déroulant dans un pays étrangers ou à Limoges

Partenariat : le projet doit faire l'objet d'un partenariat avec une institution ou des citoyens du ou des pays étrangers.

Nature des projets éligibles :

- Projets d'échanges culturels, sportifs, scolaires etc...

Sont exclus les stages et les activités à but lucratifs ou à dimension confessionnelle.

Modalités de versement d'une subvention :

La subvention annuelle est plafonnée à 4000€.

Sont exclus des coûts éligibles les frais d'hébergement et les frais de transport non strictement indispensables à la mise en œuvre du projet.

Le taux de subventionnement annuel de la Ville ne peut excéder 80% du coût total éligible du projet.

Les subventions ne sont versées que sur présentation des justificatifs de dépenses (donc après la réalisation de l'action). L'organisme devra avancer la somme demandée et recevra un courrier confirmant le vote de la subvention en conseil municipal.

Procédure :

Remplir un dossier de demande de subvention et le remettre dûment complété auprès du service des Relations Internationales, accompagné d'une lettre datée et signée par le représentant légal de l'organisme, adressée à l'attention de Monsieur le Maire de la Ville de Limoges, précisant le montant de la subvention demandée, le pays et la région concernés, ainsi que l'intitulé du projet et son objet.

La demande de subvention pour le projet de l'année en cours doit être déposée à partir du mois de novembre de l'année N-1 et avant le 1^{er} juin de l'année en cours.

Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature (téléchargeable sur le site ou disponible au Service des Relations Internationales) doit être dûment complété et signé, et doit au minimum mentionner les éléments suivants : (pour les demandes de subvention de fonctionnement (*), seuls les points 1 et 5 sont concernés)

1. Présentation de l'association
2. Description détaillée du projet
3. Calendrier précisant les dates prévues de démarrage et de fin de projet

Une subvention ne peut être accordée qu'en faveur d'une action non encore réalisée au jour du dépôt du dossier au service des Relations Internationales.

L'action peut débiter à partir de cette date et si la subvention est accordée, elle pourra être prise en compte.

4. Budget détaillé et équilibré en Euros précisant les dépenses et les recettes prévisionnelles, visé par le représentant légal de l'organisme et accompagné :

- Des devis relatifs à l'opération,
- Des engagements financiers publics et privés correspondants (arrêtés de subventions, notifications, délibérations du bureau de l'association, lettres d'engagements),
- D'une liste mise en annexe précisant les divers apports des partenaires du projets (financiers et en nature).

Les justifications des apports financiers des autres partenaires du projet devront être jointes au dossier.

5. Autres pièces à fournir :

Pour les associations « Loi 1901 », le dossier devra comporter :

- Les statuts,
- Le récépissé de déclaration à la Préfecture,
- Les rapports moraux et financiers, approuvés en Assemblée Générale, pour l'année précédant la demande de subvention,

- Le budget prévisionnel de l'année en cours,
- Les noms et pouvoirs des personnes habilitées à engager juridiquement l'association,
- Numéro de SIREN/SIRET,
- Un relevé d'identité bancaire.

6. Obligations de l'organisme :

L'organisme s'engage à :

- assurer la visibilité de la contribution de la Ville de Limoges
- rendre compte à la Ville de Limoges de la bonne réalisation du projet par présentation d'un rapport narratif et financier.
- mettre à disposition de la Ville tous documents visuels (photos, vidéos, cassettes, articles de presse) attestant de la bonne réalisation du projet.

(*) Une subvention de **fonctionnement** correspond à une subvention destinée à participer au fonctionnement même de l'organisme, sans condition spécifique d'utilisation.

Une subvention **exceptionnelle** correspond à une subvention destinée à participer au financement de dépenses clairement identifiées par l'organisme (pour un projet spécifique).



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION (Projet hors solidarité internationale)

-EXERCICE 2011-

Dossier RI n° 2011-....

Nom de l'association :

Intitulé du projet :

Montant demandé :

Première demande de subvention : oui non

Subvention :

-de fonctionnement (pour le fonctionnement de l'association) : → remplir les pages 1, 2, 3, 8 et 9
-exceptionnelle (pour une action déterminée) : → remplir l'intégralité du dossier

CONTACT

Personne chargée du dossier au sein de l'association :

Adresse pour correspondance:

Tel :

E-mail :

Dossier à retourner avant le 1^{er} juin 2011

**Pour toute information, vous pouvez contacter le service des Relations Internationales de la
Ville de Limoges. Bureaux : 6, rue Louis Longequeue 87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 63 74 / Fax 05 55 32 12 55**

**Tout dossier incomplet ou adressé hors délai ne pourra être pris en compte.
Aucune nouvelle demande ne pourra être examinée en cours d'année 2011.
Le dossier complet est à déposer au Service des Relations Internationales, accompagné
d'un courrier à l'attention de Monsieur le Maire de la Ville de Limoges.**

FICHE SYNTHETIQUE DU PROJET

Nom de l'association :

Adresse (siège social):

Code postal :

Ville :

Tél :

Fax :

E-mail :

Site Internet :

N° SIREN/SIRET :

Ne remplir que pour une demande de subvention exceptionnelle :

Intitulé du projet :

Lieu de réalisation du projet :

Résumé du projet :

Date de début du projet :

Fin du projet :

Qui profite de la mise en place du projet (bénéficiaires)?

Budget prévisionnel global du projet : (coût total en €)

Montant de la subvention (exceptionnelle ou de fonctionnement) demandée : (en €)

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

1- ASSOCIATION :

Nom :

Date de déclaration en préfecture :

N° de déclaration en préfecture :

N° SIREN/SIRET :

Président(e) ou représentant(e) légal de l'association :

Responsable du projet (si différent) :

Tel :

Fax :

E-mail :

* Bureau :	Nom	Adresse	Téléphone
Président			
Vice-Président			
Secrétaire			
Trésorier			

2- EXPERIENCE :

Présentation succincte des actions déjà réalisées par l'association :

Cofinancements précédents : (Ville de Limoges et autres)
Préciser le montant de la subvention, la date et les actions concernées :

3- PARTENAIRES EVENTUELS DU PROJET : Justifier le rôle de chaque partenaire

En France :

Nom du ou des partenaire(s) et type d'appui apporté (humain, financier, technique) :

Partenaires locaux dans le ou les pays d'intervention :

Nom du ou des partenaire(s) et type d'appui apporté (humain, financier, technique) :

Autres (organismes internationaux) :

Nom du ou des partenaire(s) et type d'appui apporté (humain, financier, technique) :

PRESENTATION DETAILLEE DU PROJET :

1- Contexte et historique du projet :

4- Objectifs spécifiques du projet :

5- Bénéficiaires du projet et implication dans la réalisation du projet (développer)

6- Calendrier détaillé d'exécution (date de mise en œuvre et durée):

Budget, résumé :

Coût total du projet :

A quelle(s) dépense(s) précise(s) sera affectée la subvention demandée :

Comment la visibilité de la contribution de la Ville de Limoges est-elle assurée dans le projet (ex : réalisation, plaquette d'information, vidéo... mentionnant le soutien de la Ville de Limoges) ?

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Ce volet doit obligatoirement être rempli pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le **pouvoir** lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e),..... (nom et prénom),
représentant(e) légal(e) de l'association,

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que les cotisations et paiements y afférant ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;

- Demande une subvention de : €

- M'engage à prendre les mesures nécessaires pour assurer la visibilité du cofinancement de la Ville de Limoges (information auprès des bénéficiaires finaux, supports de communication édités par mon association, rapports etc...)

-M'engage à fournir, dans l'hypothèse où une **subvention exceptionnelle** serait attribuée à notre association,

- * la copie des factures correspondant aux dépenses et ayant justifié l'attribution de cette subvention,
- * un compte rendu et un bilan financier du projet concerné

- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée :
au Compte Bancaire ou Postal de l'association :

Nom du titulaire du compte :

Banque:

Domiciliation:

Code banque :

Code guichet :.....

Numéro de compte :

Clé RIB :

Fait, à le

Cachet et signature

Annexe : RÉCAPITULATIF DOSSIER DE CANDIDATURE
--

Avant d'envoyer votre dossier veuillez vous assurer que le dossier de candidature est correctement rempli et que les pièces demandées sont jointes au dossier.

PIECES A FOURNIR (y compris si déjà fournies lors d'une précédente demande)

Une lettre de demande du responsable adressée au Maire de la Ville de Limoges	<input type="checkbox"/>
Le dossier de candidature dûment complété	<input type="checkbox"/>
Le devis des dépenses prévisionnelles, engagées par le porteur de projet et les justificatifs des recettes obtenues ou en cours	<input type="checkbox"/>
Les statuts de l'association	<input type="checkbox"/>
Le récépissé de déclaration à la Préfecture	<input type="checkbox"/>
Les rapports moraux et financiers, approuvés en Assemblée Générale, pour les derniers exercices	<input type="checkbox"/>
Les comptes exhaustifs de l'année précédente : bilan, compte de résultats et annexes qui doivent présenter de façon détaillée l'ensemble des recettes et des dépenses ainsi que les éventuels biens et dettes de l'association	<input type="checkbox"/>
Le budget prévisionnel pour l'année en cours, daté et signé	<input type="checkbox"/>
Les noms et pouvoirs des personnes habilitées à engager juridiquement l'association	<input type="checkbox"/>
Numéro SIREN	<input type="checkbox"/>
Un relevé d'identité bancaire (RIB) original	<input type="checkbox"/>

CRITERES DE RECEVABILITE

Le porteur de projet est une association qui a son siège à Limoges	<input type="checkbox"/>
Le porteur de projet peut justifier d'une existence d'au moins un an	<input type="checkbox"/>
La subvention demandée n'excède pas 80% du coût total éligible du projet, avec un plafond annuel de 4000 € maximum	<input type="checkbox"/>
La demande de subvention concerne un projet n'ayant pas démarré avant la date de dépôt du dossier au service des Relations Internationales de la Mairie.	<input type="checkbox"/>